

Annonces légales

Contacts : 04.91.84.46.30 - a@laprovence-medias.fr
www.laprovencemarchespublics.com

Vendredi 29 Mars 2019
habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département

ETUDE DE PROVENCE RIBIERE ET TULOUPOU

Vente aux enchères au 55 rue Sylvabelle 13006 MARSEILLE

Dimanche 31 mars 2019
à 14h30

Entier mobilier garnissant l'intérieur d'un appartement bourgeois de Marseille : sculptures et bronzes, objets d'art et de décoration dont sculptures religieuses anciennes en ivoire, bel ensemble d'art asiatique, argenterie et métal argenté, tableaux dont Jean-Baptiste OLIVE, René SEYSSAUD, Auguste CHABAUD...

Exposition : samedi 30 mars
de 11h00 à 13h00 et de 14h30 à 18h00

Tél. pendant l'exposition et la vente : 04 96 110 110 - 03 09 11 79 26
Catalogue et photographies en ligne sur www.interencheres.com/13001
Expertises gratuites pendant l'exposition

55 rue Sylvabelle - 13006 Marseille - 04 96 110 110
www.interencheres.com/13001

Commissaires présents habituels : Christian Ribière et Marjelle Tuloup
Maison de vente habitée n° 2002/176



VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Pascale VIGNEAU, Notaire à VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS (Haute-Garonne), 29 Rue Carnot, le 11 mars 2019, a été constituée une société civile immobilière enregistrée au SFP de TOULOUSE 3ème Dossier 2019/15616 ref 2019 N 624 ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : L.E.E.V.
Forme : société civile immobilière
Objet : la propriété et la gestion, de tous les biens mobiliers et immobiliers ; l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété par tous moyens de terrains, d'immeubles constitués ou en cours de construction la construction sur les terrains dont la société est propriétaire ou locataire, la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation directe ou indirecte par bail...

Siège social : AUBAGNE (31400), 04 boulevard Joachim du Bellay Domaine de la Penussonne.
Durée : 99 années
Capital social : CENT MILLE EUROS (100.000,00 EUR).
Associés : Monsieur et Madame VAGNER demeurant à MARSEILLE 7ÈME ARRONDISSEMENT (13007) 95 CORNICHE KENNEDY et la société VER.AIS sis REVEL (31250), 1 Bis avenue du Coude.
Apports en numéraires seulement : Monsieur et Madame VAGNER apportent la somme de 40.000 euros à la société VER.AIS assortie de la somme de 60.000 euros.
Premier gérant de la société : Madame VAGNER Véronique, demeurant à MARSEILLE 7ÈME ARRONDISSEMENT (13007) 95 CORNICHE KENNEDY pour une durée indéterminée.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE (13).

Pour avis
Le notaire

916233

bret / brumm

AVIS DE CONSTITUTION

ALTAVETO Forme : Société Civile Immobilière Objet : l'acquisition, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Siège : 4 rue Rousseau 13005 MARSEILLE. Durée : 99 ans Capital : 1.000 euros. GERANCE : Monsieur Eric MORGANA demeurant 4 Los Hauts de Gombert - 9 chemin de Palama 13013 MARSEILLE Monsieur Jocelyn LAMARRE demeurant 4 rue Rousseau 13005 MARSEILLE RCS : MARSEILLE.

Publier vos annonces officielles, légales, vie des sociétés...
04 91 84 46 30

Nos experts sont à votre service
nous vous accompagnons dans votre projet

LaProvence

ANNONCES LEGALES

916442

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ,
DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE, DE LA CONCERTATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MARSEILLE

En application du Code l'Expropriation, et en exécution de l'arrêté n°2019-10 du 15 MARS 2019 du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur - Préfet des Bouches-du-Rhône, il sera procédé, au bénéfice de la SOLEAM, sur le territoire de la commune de Marseille, à l'ouverture conjointe d'une enquête préalable à l'utilité publique et parcellaire, en vue de l'opération d'aménagement du Projet de Renouveau Urbain (PRU) de la Savane.

A été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête considérée, par la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille : Monsieur Dominique CHEVEREAU, Docteur en chimie physique, retraité.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquêtes à feuilletés non mobiles, cotés et parqués par le Commissaire enquêteur, seront déposés pendant 19 jours consécutifs, du jeudi 11 avril au lundi 29 avril 2019 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur l'utilité publique et le parcellaire de cette opération, sur les registres, aux lieux, jours et heures suivants :

- Mairie de Marseille - Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat (siège de l'enquête), 40, Rue Fauchier, 13002 Marseille, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45.

- Mairie des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille, 246 rue de Lyon - Parc François Billoux, 13015 Marseille, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Par ailleurs, les observations sur l'utilité publique pourront être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse de la Mairie de Marseille - Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat (siège de l'enquête), lequel les annexera au registre d'enquête publique. Il en sera de même pour les observations qui seraient présentées par la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence.

Les observations sur le parcellaire, pourront être adressées par écrit au maire ou au commissaire enquêteur, aux adresses des maires concernés, lesquelles seront annexées aux registres.

En outre, les observations pourront être émises auprès du commissaire Enquêteur, qui se tiendra personnellement à cet effet, aux lieux, jours et heures suivants :

- Mairie de Marseille - Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat (siège de l'enquête) : le jeudi 11 avril 2019 de 13h45 à 16h15 et le lundi 29 avril 2019 de 13h45 à 16h45
- Mairie des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille : le mercredi 17 avril

...019 de 8h30 à 12h00

En vue de la fixation des Indemnités et en vertu des dispositions des articles L311-1 et suivants et R311-2 du Code de l'expropriation, la propriétaire, l'usufruitier, sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant des fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, les autres personnes intéressées, sont tenus de se faire connaître en écrivant à Monsieur le Directeur Général de la SOLEAM, Le Louvre et Paix - 49, la Canebrière, CS 80024 - 13232 Marseille Cedex 01, dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déchuées de tous droits à indemnités.

Le Commissaire Enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à la déclaration de l'utilité publique de l'opération considérée, et sur le volet parcellaire, puis les transmettra par écrit, accompagnés du dossier d'enquête, dans un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur relatifs à l'utilité publique de l'opération projetée, seront à l'issue de l'enquête tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, en Mairie de Marseille (DGUAH), en Mairie des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille, ainsi qu'à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur dans les conditions fixées par le Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Les demandes de communication de ces conclusions doivent être adressées au Préfet des Bouches-du-Rhône. Celui-ci peut inviter le demandeur à prendre connaissance de ces conclusions à la Mairie de Marseille, à la Mairie des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille, dans laquelle la copie de ce document a été déposée, soit lui en adresser une copie (aux frais du demandeur), soit assurer la publication des conclusions en vue de leur diffusion aux demandeurs, dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'Administration.

Les adresses des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

- SOLEAM (Responsable du projet)
Le Louvre et Paix - 49, la Canebrière - CS 80024 - 13232 Marseille Cedex 01
TEL : 04 88 91 91 91

- Mairie de Marseille (Siège de l'enquête)
Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat
40 Rue Fauchier - 13002 Marseille, Tél : 04 91 55 22 00 - Site Internet : www.marseille.fr
- Mairie des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille
246 rue de Lyon - Parc François Billoux 13015 Marseille Tél : 04 91 14 60 40
Site Internet www.mairie15-16.fr

- Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement
Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20
Tél : 04.84.35.40.00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 15 MARS 2019

Pour le Préfet
Le chef de Bureau
Patrick PAVAN

910384

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE, DE LA CONCERTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 28 février 2019, il sera procédé à une enquête publique sur les demandes de permis de construire déposés par les sociétés « SASU ENGIE PV Sablière du Grand Vallon » (PC N°013 105 18 00013 / Parc A) et « PROVENCE ECO ENERGIE P5 » (PC N°013 105 18 00012 / Parc B), pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol et ses annexes, d'une puissance crête égale ou supérieure à 250 kilowatts, au lieu-dit « Sablière du Grand Vallon », à Sénas.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera du 26 mars 2019 au 25 avril 2019 inclus en mairie de Sénas (Hôtel de Ville - Place Victor Hugo -13560 Sénas), siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra :

- prendre connaissance du dossier (Parcs A et B)
- émettre ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (sauf les lundi et jeudi après-midi), le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00).

- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421 - Contact préalable au 04 84 35 42 38 ou 42 47) ;
- consulter le dossier sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-CPE/Senas>.

- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Sénas ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep-vsabliere@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité max 5Mo).

Le dossier d'enquête publique (Parcs A et B) comprend notamment une étude d'impact assortie de l'absence d'observation de l'autorité environnementale émise dans le délai imparti de deux mois.

Monsieur George MAZUY, ingénieur des TPE, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, à la Maison du Planét - bâtiment Annexe de la Mairie, Place Sextius Michel - 13560 Sénas, aux jours et heures suivants :

date	de 9h00 à 12h00	vendredi 19 avril 2019	de 13h30 à 16h30
lundi 26 mars 2019	de 9h00 à 12h00	jeudi 25 avril 2019	de 13h30 à 16h30
jeudi 11 avril 2019	de 9h00 à 12h00		

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et électroniques et celles, écrites, émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences seront mises en ligne, dans les meilleurs délais, sur le site Internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône pour être consultables par le public. Elles seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Sénas et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente peut prendre la décision requise au titre des articles L422-20 et R422-2 du code de l'urbanisme est le Préfet des Bouches-du-Rhône qui statuera, par arrêté, sur les demandes de permis de construire susvisées.

Les personnes responsables du projet sont les sociétés « SASU ENGIE PV Sablière du Grand Vallon » et « PROVENCE ECO ENERGIE P5 ». Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Vincent GUERIN, Chef de projet/direction du Développement Photovoltaïque - Mobile: 06 17 28 38 78.

Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, qu'elles soient ou non, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.

Fait à Marseille, le 04 mars 2019
Le Chef de Bureau de l'Utilité Publique,
de la Concertation et de l'Environnement

APPEL D'OFFRES

916231



Groupe ActionLogement

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : IMMOBILIERE MEDITERRANEE, 141-145 avenue du Prado, 13008 Marseille

OBJET DU MARCHÉ : P356L - LAMBESC CLAIR LOGIS
Marché de travaux de Démolition en vue de la construction de 24 logements sociaux

DURÉE DU MARCHÉ : 3 MOIS, Y COMPRIS PREPARATION DE CHANTIER

NOMBRE ET CONSISTANCE DES LOTS :
1 : DEMOLITION
2 : DESAMIANTEGE

PROCÉDURE DE PASSATION : Procédure adaptée

CRITÈRES DE SÉLECTION :
PRIX
DÉLAI D'EXÉCUTION
DÉMARCHE QUALITE ET ENVIRONNEMENT
CONTRAINTE D'EXÉCUTION

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 26/04/19 à 12h00

Réponse uniquement par offre dématérialisée

RENSEIGNEMENTS DIVERS : DOSSIER CONSULTABLE ET TELECHARGEABLE GRATUITEMENT SUR ACHATPUBLIC.COM
L'OPÉRATION SE SITUÉ DANS LE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION AUTOUR DES MONUMENTS HISTORIQUES

ADRESSE INTERNET DU PROFIL ACHETEUR : https://www.achatpublic.com/sdm/en/gentent_detail.do?PCSLID=CSL_2019_sVXX_ZSIV4

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A L'ORGANISME DE PUBLICATION : 25/03/2019
Autre : ENVELOPPE MANDATAIRE : L'ESTIMATION DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE EST DE 105 000 euro(s) HT

916230

MAPA PASSÉ PAR LOTS SÉPARÉS

TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET RESTRUCTURATION MAISON BEAU RIVAGE À FOS SUR MER

MANDANT : Ville de Fos-sur-Mer

MANDATAIRE : Spl SENS URBAIN - a.vida@sens-urban.fr

DCE à retirer https://marchesonline.achatpublic.com/sdm/en/gentent_detail.do?PCSLID=CSL_2019_dpFXk33b

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 29/04/2019 à 17h